



Réunion du Conseil Municipal

(Exécution de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)
Le Conseil Municipal de la commune se réunira en séance ordinaire

Le mardi 10 février 2026 à 20h00

dans la Salle du Conseil de la Mairie

ORDRE DU JOUR

- 1 Appel.
- 2 Désignation du Secrétaire de séance
- 3 Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025.

Domaine et patrimoine

- 4 Retrait de la délibération du 30 septembre 2025 relative au projet de vente d'une parcelle communale, cadastrée section AE n°1, au profit de la société WIIM CLUB.
- 5 Cession d'un véhicule communal.

Fonction publique

- 6 Transformation d'emplois suite à avancement de grade – Modification du tableau des emplois.
- 7 Protocole d'accord relatif aux modalités de mise en œuvre du télétravail - Ajustement des modalités de mise en œuvre au 1^{er} mars 2026.
- 8 Règlement des astreintes du personnel technique 2019 – Ajustement des modalités de mise en œuvre à partir du 1^{er} mars 2026.
- 9 Versement de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections présidentielles/législatives/sénatoriales/européennes/régionales/départementales et municipales.
- 10 Indemnisation des agents en charge de la mise sous plis des propagandes électorales pour les élections municipales 2026 (1^{er} et 2nd tours).

Institutions et vie politique

- 11 Compte-rendu des décisions du Maire : décisions n°DEC2025-067 à DEC2026-007.
- 12 Rapport sur le prix et la qualité des services publics de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2024.

Finances locales

- 13 Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la Ville.
- 14 Note explicative et approbation du Budget Primitif 2026 de la Ville.
- 15 Ouverture de comptes à terme.
- 16 Modification du montant de la garantie d'emprunt accordée à l'EHPAD Le Moulin des Prés pour la réhabilitation d'un logement destiné à l'ouverture de 6 places en accueil de jour.
- 17 Demande en garantie d'emprunt du Foyer Stéphanais pour la construction de 6 logements sis Chemin des Ondes – Accord préalable de 70 %.
- 18 Reversement annuel des loyers du logement de la salle des fêtes au CCAS du Mesnil-Esnard.

Enseignement

- 19 Détermination du montant estimé des frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire pour l'année scolaire 2025/2026.

Autres domaines de compétences

- 20 Montant de la participation au repas des aînés et au voyage annuel des aînés à compter de 2026.
- 21 Convention de partenariat « Espace sans tabac » entre la Ville du Mesnil-Esnard et le Comité de Seine-Maritime de la Ligue contre le cancer.
- 22 Signature d'une convention de fourrière animale avec la société Les Jardins de Margaux - Modification du lieu d'accueil des animaux à compter du 1^{er} mars 2026.

Questions diverses

Fait au Mesnil-Esnard, le 3 février 2026.

Le Maire,
Jean-Marc VENNIN
